



**COMMUNE DE PASLIERES**  
Département du PUY DE DÔME

11 MAI 2007

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**4 - PLAN DE ZONAGE**  
4.3 - Plan Sud

*Dantost à La Chapelle-aux-Frères*

Echelle 1/4000

Date	Objet	Responsable
10 mai 2007	Approbation de l'PLU	...
10 mai 2007	Approbation de l'PLU	...
10 mai 2007	Approbation de l'PLU	...
10 mai 2007	Approbation de l'PLU	...
10 mai 2007	Approbation de l'PLU	...
10 mai 2007	Approbation de l'PLU	...

**LEGENDE**

- AU Il s'agit d'une zone non équipée destinée à être ouverte à l'urbanisation susceptible d'accueillir des constructions à usages d'habitation, commerces services et équipements publics
- AU<sub>b</sub> Zone insuffisamment équipée pour permettre une utilisation immédiate, mais dont l'aménagement sous forme d'actes de toutes natures, hormis les constructions à usage industriel, a été décidé
- A Zone insuffisamment équipée pour permettre une utilisation immédiate, mais dont l'aménagement sous forme d'actes de toutes natures, hormis les constructions à usage industriel, a été décidé
- A Zone à protéger en raison notamment de la valeur agricole des terres ou de la richesse du sol ou du sous-sol
- A Les zones affectées à ces utilisations comprennent donc : des exploitations agricoles ; bâtiments d'exploitation ou habitations nécessaires aux agriculteurs
- V Zone de protection absolue, à protéger en raison d'une part, de l'exposition de risques ou de situations d'intérêt, ou de la qualité des sites, des paysages, des paysages et de l'intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique
- J Zone urbaine
- I Un indice "I" est donné pour les secteurs inondables
- Nh Zone naturelle à constructibilité limitée
- Ni Zone naturelle à vocation de loisirs
- Marge de recul
- Emplacement réservé
- Limite de zone
- Limite de commune